



# L'AGIR ENSEMBLE

## C'Y

# Pourquoi un Plan climat à Lancy ?

Face aux signaux alarmants du **changement climatique** dans le monde et en Suisse, la Ville de Lancy a déclaré l'urgence climatique en 2021. En 2024, elle adopte son premier Plan climat, soulignant l'urgence d'agir dès maintenant pour façonner un avenir plus durable.

**Le Plan climat Lancy 2024 – 1<sup>ère</sup> génération (PCL)** est le fruit d'une collaboration entre les services communaux. Il vise à atténuer les impacts du changement climatique, à promouvoir la durabilité et à construire un avenir résilient.

Pour Lancy, les défis climatiques sont **des opportunités** à saisir, aspirant à créer une société harmonieuse où les besoins des citoyen·nes coexistent avec la préservation de l'environnement.

L'objectif est une vie citadine guidée **par l'innovation et la durabilité**, où la collectivité œuvre à bâtir un meilleur avenir pour les générations présentes et à venir !

## 37 mesures concrètes

- **Diminuer les émissions** de gaz à effets de serre de 60% d'ici 2030 (par rapport à 1990)
- **Atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050
- **Adapter le territoire** aux conséquences du réchauffement climatique (canicules, inondations,...)
- **Agir dès maintenant** pour une transition écologique et solidaire au service de toute la communauté
- **Renforcer la durabilité et l'exemplarité** de l'administration communale

**De nouvelles mesures** s'ajouteront au cours des années pour renforcer les ambitions climatiques et un suivi rigoureux de leur mise en œuvre garantira le respect des engagements de Lancy.

## Grâce au Plan climat, à quoi ressemblera Lancy dans le futur ?



### Territoire

Le territoire aura renforcé sa résilience climatique en luttant contre les îlots de chaleur et en gérant efficacement l'eau en milieu urbain, améliorant la qualité de vie pour l'ensemble de la population et préservant les écosystèmes, la qualité de l'air et la biodiversité.

- + d'arbres et de végétation
- + de sols vivants
- + de biodiversité
- + d'ombrage
- + de matériaux clairs
- + de points d'eau
- + de toits végétalisés
- de bitume
- d'inondations



### Énergie

Les bâtiments seront plus efficaces sur le plan énergétique, mieux isolés et alimentés par des sources d'énergie renouvelable. Le parc immobilier aura réussi sa transition énergétique, diminuant ainsi les gaz à effets de serre, renforçant l'indépendance énergétique et améliorant le confort.

- + de panneaux solaires
- + de chauffage à distance
- + de pompes à chaleur
- + de sobriété et d'indépendance énergétique
- de mazout et de gaz
- de consommation



### Construction

Les bâtiments seront construits et rénovés avec des matériaux durables ou recyclés, améliorant la qualité de l'air au sein des bâtiments. Les déchets de chantier seront minimisés et réutilisés ou recyclés en fin de vie, contribuant ainsi à préserver les ressources naturelles et réduire les émissions de gaz à effets de serre.

- + de matériaux naturels
- + de béton recyclé
- + d'air de qualité dans les bâtiments
- de déchets de chantier
- de matériaux d'excavation
- de produits toxiques



### Mobilité

La marche, le vélo et les transports en commun seront favorisés, y compris pour les livraisons, réduisant la congestion et le bruit urbain. La qualité de l'air, le cadre de vie et la santé en ville seront ainsi améliorés, de même que l'accessibilité aux espaces publics.

- + de chemins piétons
- + de pistes cyclables
- + de parking vélos
- + de subventions vélos
- de parking en surface pour les véhicules motorisés
- de livraisons par des véhicules motorisés



### Consommation

Une consommation responsable privilégiant une alimentation bas carbone et l'économie circulaire sera la nouvelle norme, ce qui permettra de baisser les émissions de gaz à effets de serre, préserver les ressources, réduire les déchets et stimuler l'innovation de l'économie.

- + de produits locaux, sains et de saison
- + de producteurs·trices de la région
- + d'échange, de réparation et de recyclage d'objets
- + de seconde main
- de gaspillage alimentaire
- de déchets

